

COMMISSION 06.01 HANDICAP

Rapport d'étape contributif en vue du congrès programmatique d'Arras

Une vision humaniste transversale :

Loin d'être l'affaire d'une minorité aux revendications « clientélistes », le sujet du handicap doit être pris dans sa globalité, c'est-à-dire la vision d'**une société humaine construite et gérée pour tous et toutes, une société préoccupée du développement durable** qui n'exclue pas volontairement ou involontairement en raison d'une incapacité, d'une limitation ou d'une incapacité.

Les « personnes en situation de handicap », comme l'a affirmé la loi de 2005, regroupent, en effet, l'ensemble des personnes concernées de manière temporaire ou définitive à des degrés divers. Ainsi, par exemple, les difficultés de déplacement et d'accessibilités peuvent concerner les personnes accidentées ou en convalescence, les enfants en bas âge, les personnes âgées dont les facultés s'amointrissent, les femmes enceintes, les parents avec poussettes, les personnes avec bagages, c'est-à-dire en fait **une très grande partie de la population, estimée aujourd'hui par l'Insee à 26,4% de la population (35 à 40% à l'horizon 2030 avec l'accroissement de la moyenne d'âge).**

Partant de ce constat, une politique du « handicap » se doit d'être **transversale, dans une dynamique d'Inclusion Active**, en étant intégré de manière volontariste dans tous les champs du politique, comme par exemple, l'éducation, la participation citoyenne, l'emploi, l'urbanisme, les transports, le logement, la solidarité, la politique de santé.

Des lignes de force qui doivent guider une action VOLONTARISTE :

Sur l'éducation et l'école :

Une meilleure accessibilité à l'école « ordinaire » nous paraît un élément clé, d'abord pour la personne elle-même et son futur accès à l'emploi notamment, mais également pour l'avenir, avec le **regard et la prise de conscience** des personnes non handicapées.

L'école républicaine est alors le lieu où s'apprend « la différence », les expériences étrangères confirmant qu'il s'agit souvent d'une **opportunité positive** pour les autres élèves et la mobilisation d'une équipe éducative.

Pour cela, l'accompagnement de l'élève, du professeur et de la communauté éducative doivent être au cœur de nos préoccupations :

- accompagnement du professeur et de la communauté éducative par une **mobilisation performante de la « société civile éducative »**

- **focalisation du maître référent sur son rôle d'intermédiaire, de passeur, de coach, de support** en le déchargeant des tâches administratives et en l'intégrant, si nécessaire, dans un « secret professionnel partagé »
- **accompagnement de l'élève par les Auxiliaires de vie scolaire.** A l'opposé des pratiques récentes, cette fonction doit faire l'objet d'un métier à part entière, reconnu en termes de qualification et de carrière professionnelle. Investissement dans l'avenir, il ne doit pas être sujet, comme à la rentrée 2009, à des coupes budgétaires directement préjudiciables.

Sur l'accessibilité :

La loi de 2005 fixe l'objectif d'une accessibilité généralisée en février 2015.

Cet objectif ambitieux risque de ne pas être atteint pour des raisons administratives (textes d'application tardifs, commissions d'accessibilité au fonctionnement difficile), financières (pour les petites collectivités territoriales) ou techniques (textes d'application flous ou mal connus, ouvrant la voie à interprétation et judiciarisation).

Sans renier cet objectif, nous préconisons :

- de **donner plus de poids à des commissions d'accessibilité renouvelées**, qui auront été élargis aux experts et aux usagers autre que handicapés, et qui auront, par délégation, une compétence préventive et décisionnelle, leur permettant, par exemple, d'accorder des dérogations après une négociation de mise en accessibilité progressive
- **d'affirmer plus clairement les trois priorités suivantes :**
 - **l'accès des lieux d'éducation et d'enseignement**
 - **les transports collectifs et individuels**, qui conditionnent toute participation à la vie sociale
 - **l'accès à l'information au sens large** (accessibilité numérique, accessibilité des services publics)

Les régions ont, dans cette perspective, un rôle majeur à jouer.

Pour le financement public, nous estimons que **des plans de relance axés sur l'investissement durable se doivent d'intégrer des éléments d'adaptation des infrastructures existantes** pour les personnes en situation de handicap, et ceci d'autant plus que nous vivons dans une société dont la moyenne d'âge s'accroît régulièrement. Tout ce qui est fait maintenant pour les personnes handicapées est un investissement pour garantir une meilleure qualité de vie à chacun, quel que soit son âge.

Pour le financement privé, notamment des logements, nous proposons d'étudier la possibilité d'un **prêt à taux zéro accessibilité.**

Enfin, sur les questions d'urbanisme, nous nous orientons vers l'intégration des normes dites « spéciales pour personnes handicapées » comme normes de référence de construction, allant ainsi vers une « Conception Universelle » ou une « **Haute Qualité d'Usage** » (HQU). Cette norme HQU, liée à la norme Haute qualité environnementale (HQE) permet de développer un nouveau concept de Haute qualité de vie qui pourrait être la clé pour appréhender le vieillissement de la population, phénomène clé du XXIème siècle.

Sur l'emploi / la formation / le parcours professionnel :

Cette préoccupation est fortement liée à l'éducation, puisque sur 95% d'enfants handicapés en bas âge scolarisés, seulement 3% atteindront le bac. Comme l'école, c'est un lieu privilégié d'appartenance sociale et un des éléments majeurs de prise de conscience de l'ensemble de nos concitoyens.

Actuellement, face à une obligation légale de 6% de travailleurs handicapés, en 2007, le taux d'emploi était dans le privé de 2,8%, dans le public de 3,98%.

Nous avons vérifié que **toutes les entreprises et administrations qui ont choisi d'en faire un vrai élément du dialogue social ont progressé et continuent de progresser régulièrement**, les partenaires découvrant les possibilités d'aide financière non exploitées, les outils technologiques disponibles pour la plupart et intégrant cette diversité comme d'autres diversités (avec les mêmes mécanismes de balayage des idées reçues). Le handicap peut être ainsi vu comme une chance pour l'entreprise pour anticiper et faire de la prospective (en intégrant les problèmes liés au vieillissement, à la pénibilité au travail, etc.).

Nous suggérons ainsi de renforcer l'obligation de dialogue social et de trouver les moyens de multiplier les bonnes pratiques d'interlocuteur ou de groupe dédié.

Sur la participation citoyenne et la discrimination :

Cet axe renvoie à la diversité de la société, qui doit pouvoir se refléter dans toute organisation (y compris publique, citoyenne et politique), à l'instar des diversités sexuelles ou ethniques plus souvent évoquées.

Les débats portent sur les **mécanismes d'inclusion active** aptes à développer cette diversité (doit-on reproduire l'obligation des « 6% » ?) et sur la question essentielle du manque de visibilité dans les médias.

La mise aux normes immédiate de tous les bureaux de vote retient également l'attention.

Sur la solidarité :

Actuellement, nous faisons un **bilan contrasté de la mise en place des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)** chargées par la loi de 2005 de missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Nous souhaiterions que **leurs moyens soient renforcés** (actuellement goulots d'étranglement) et que **leur pérennité et continuité soient mieux assurées** (ils sont actuellement constitués de fonctionnaires détachés d'autres administrations, rappelables à tout moment).

Par ailleurs, nous souhaitons que la **compensation** du handicap soit personnalisée, adaptée aux besoins de chaque personne handicapée, **quel que soit son âge. Il ne doit plus y avoir de discontinuité** : modification, par exemple, de l'aide apportée à partir de 60 ans.

Cela induit une réflexion en profondeur sur le financement de la perte d'autonomie, qui soit guidée par des principes de solidarité, et non, comme en ce moment, par les critères purement lucratifs des seuls assureurs privés.